



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 23896

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet de l'âge des chefs de juridiction. Il lui demande quelle est l'évolution de l'âge des chefs de juridiction judiciaire lors de leur nomination depuis 1958.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que de 1979 à 1997 la moyenne d'âge des chefs de juridiction au moment de leur nomination est de 47,3 ans. Le tableau ci-dessous donne la moyenne d'âge au moment de la nomination sur le poste, exprimée en années et dixièmes d'années. (Voir tableaux et graphique dans J.O. correspondant). Il est à noter que la nomination sur le poste est celle qui intervient dans l'année de référence. Elle n'est pas nécessairement la première nomination dans la fonction de chef de cour ou de juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23896

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 295

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5187

Erratum de la réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5797